



COMMUNE DE CHÂTEAU-D'OEX

Bâtiment communal | Grand Rue 67 | 1660 Château-d'Oex
Téléphone 026 924 22 00 | www.chateaudoex-admin.ch

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 16 mars 2026
Grefte_0134_Préavis édités_mun

Préavis no 07/2026

Demande de crédit : Route AF - Réfection de la Route du Clôt, Secteur Etambeau – Les Coulaytes

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. OBJET DU PREAVIS

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite de votre autorité une demande de crédit pour la réfection de la route du Clôt, pour le tronçon sis entre l'Etambeau et l'alpage des Coulaytes.

2. PREAMBULE

Dans le cadre de la réfection du réseau routier AF, la Commune de Château-d'Oex avait expertisé en septembre 2019 les chemins n° 105 A/B/C/D du secteur 1 « Les Praz-Le Clôt-Les Laitalets ». Ceux-ci avaient été validés par les services des Améliorations foncières cantonales et fédérales.

Ces réfections de chemins n'ont pas été réalisées dans la planification financière de base en raison des modifications de programmes de travaux liés avec la Romande Energie et Les Eaux de Lausanne sur le territoire de l'Etivaz. D'autres aléas dus aux intempéries ont également modifié la planification des travaux sur le territoire communal.

Lors de la nouvelle expertise fédérale effectuée en octobre 2025, le chemin AF n°105 D Le Clôt - Les Coulaytes a été réexpertisé en deux tronçons distincts (105 D1 & 105 D2). L'état général de la route montre que les dégradations se poursuivent et qu'il est temps de mettre en œuvre une réfection lourde, y compris l'entretien de l'ouvrage d'art traversant le ruisseau de la Leyvra.



3. NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à assainir ces tronçons de route existants situés à l'adroit de la Commune de Château-d'Oex. Ces secteurs de route mesurent environ 2100 m de long. Cette chaussée est entièrement en zone agricole. Elle est revêtue principalement de dalles béton d'environ 16 cm d'épaisseur sur une fondation de tout-venant de faible épaisseur. Un assainissement complet est aujourd'hui nécessaire. La route composée de dalles béton cassées, fissurées, se déforme et pose des problèmes pour l'évacuation des eaux météoriques. Les représentants des AF cantonales et fédérales ont favorablement approuvé la nécessité de la mise en œuvre d'un entretien total. L'intérêt agricole a été admis à 100 %, cependant, les habitations ou les bâtiments non-agricoles entraînent une diminution du montant du projet subventionné, c'est à-dire que la subvention diminue globalement.

Chemin 105 A : L'Etambeau – Les Recardets

Les travaux consistent à diminuer la largeur moyenne de la chaussée avec une optimisation des places de croisement adaptées aux véhicules agricoles.

L'infrastructure et la superstructure sont entièrement rénovées par la création d'une fondation en grave et d'une couche de roulement en enrobé bitumineux. Les drainages latéraux ainsi que le système d'évacuation des eaux de surface seront contrôlés et adaptés.



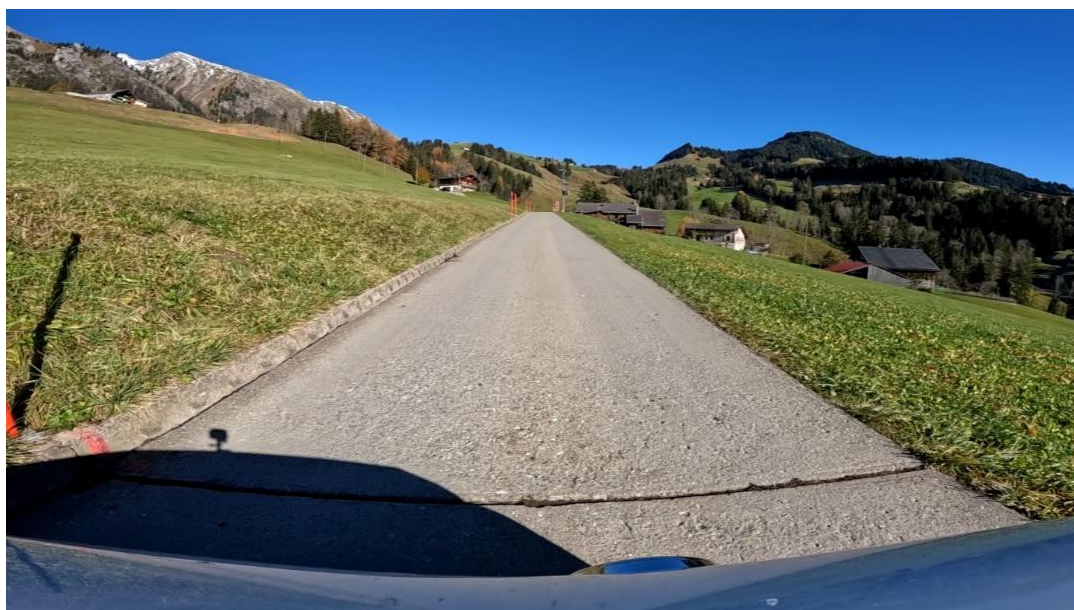
Chemin 105 B2 – C : Les Recardets – Les Bédés

Ces tronçons seront reconstruits après la démolition des dalles en béton, avec la création d'une fondation en grave et d'une couche de roulement en enrobé bitumineux. La revalorisation des dalles béton sera tenue en considération pour effectuer de la grave. De manière ponctuelle, la mise en place d'un soutènement type BAFIX pour les accotements conforteront la stabilité de celles-ci. Les drainages latéraux ainsi que les systèmes d'évacuation des eaux de surface seront contrôlés, adaptés ou assainis selon l'état.



Chemin 105 B2: Les Recardets – Le Clôt

Les 190 m de route sont en dalle en béton d'épaisseur 16 cm sur un coffre en tout-venant d'une épaisseur de 20 cm. Ces dalles sont de manière générale en bon état, malgré une fissuration sur un secteur, il est préconisé de réfectionner ces dalles car aucun décalage vertical entre les cassures n'est présent. Les drainages latéraux ainsi que les systèmes d'évacuation des eaux de surface seront contrôlés, adaptés ou assainis selon l'état.



Chemin 105 D1-D2 : Le Clôt – Les Coulaytes

Les travaux consistent à assainir les surfaces de roulement de deux tronçons pour un total de 280m. Des assainissements complets de l'infrastructure seront entrepris ponctuellement sur certains bords de chaussée. Les drainages latéraux ainsi que les systèmes d'évacuation des eaux de surface seront contrôlés, adaptés ou assainis selon l'état.

Une réfection est également prévue pour le pont sur la Leyvra (étanchéité, dalles de transition, acrotères et garde-corps).



4. PLANIFICATION DES TRAVAUX

Les travaux prévus se dérouleront en trois étapes et seront probablement répartis sur trois ans. Une planification et une coordination devront être effectuées avec les travaux sur le ruisseau de la Leyvraz (étude en cours selon préavis 03/2025, secteur Recardets - Etambeau - Les Bossons).

5. COUTS DES TRAVAUX

Devis estimatif	Montants TTC
Coûts travaux tronçon 105 A	170 000.00 CHF
Coûts travaux tronçon 105 B1	85 000.00 CHF
Coûts travaux tronçon 105 B2	600 000.00 CHF
Coûts travaux tronçon 105 C	140 000.00 CHF
Coûts travaux tronçon 105 D1+D2	285 000.00 CHF
Frais techniques et honoraires	215 000.00 CHF
Divers & imprévus 15 %	230 000.00 CHF
Total des coûts TTC	1 725 000.00 CHF
Estimation des subventions cantonales et fédérales sur travaux subventionnés	- 1 375 000.00 CHF
Coûts estimés restants à la charge de la commune	350 000.00 CHF

6. CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CHATEAU-D'ŒX

- vu le préavis municipal no 07/2026 du 16 mars 2026;
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

- **de l'amortissement**

- du montant de CHF 350'000.00 sur une période de 40 ans, le tout selon les directives sur les durées d'amortissement obligatoire édictées par le manuel MCH2, dès le début de l'utilisation de l'immobilisation.

décide

- **d'autoriser** la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection de la route du Clôt Secteur Etambeau – Les Coulaytes
- **d'octroyer** à cet effet un crédit de CHF 1'725'000.00
- **de financer ce montant**
 - par une subvention à recevoir estimée à 1'375'000.00
 - le solde estimé à CHF 350'000.00, par un emprunt dans le cadre du plafond d'emprunt de la législature en cours, si nécessaire.

Dans l'attente de votre décision, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

Préavis approuvé par la Municipalité en séance du 18 mars 2026.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Vice-Syndic :

La Secrétaire :

Pierre-François Mottier

Sophie Matthey

Copies pour information :

Mme Nicole Schnegg, municipale

M. Cédric Morier, chef du service des travaux, constructions et urbanisme.